

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 22/02/2024

Membres en exercice : 11

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : 8

Présents non votants : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Votants: 8

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Jean-Sébastien COHAS

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20240227_004

Travaux zone de loisirs : point sur la Halle

Le Maire informe de la réunion de chantier qui s'est tenue lundi 26 janvier dernier. Pour l'instant ,un léger retard de 1 à 2 semaines est prévu. Des travaux supplémentaires sont prévus compte tenu des exigences de l'ingénieur structure portant sur les risques induits par les racines des arbres alentours et des travaux complémentaires liés aux exigences techniques du chantier.

Pour mémoire, le lot 1 (Gros Œuvre) attribué à RATHIER s'élevait à 21 605,01€ HT.

Les travaux supplémentaires d'un montant total HT de 7 569,60 € sont les suivants :

- Décapage/évacuation des gravats pour réalisation plateforme à -80 cm suite à étude structure = 800,00€
- Réalisation longrine périphérique (lg:36ml ; ht:0.6 m ; l:0.2) = 2 025,00€
- Remblaiement par couche successive de 0.31,5 compacté sous dallage porté = 1 056,00€
- Imperméabilisation murs enterrés (25.6 - 8.96) = 199,20€
- Protection de l'étanchéité par membrane drainante (25.6 - 8.96) = 149,40€
- Réalisation réseau évacuation eau PVC diamètre 125 y compris tranchée à la mini-pelle = 800,00€
- Réalisation réseau évacuation eaux PVC diamètre 160 y compris tranchée à la mini-pelle = 900,00€
- Fourniture et pose regard EP = 340,00€
- Seuil de porte = 180,00€
- Réalisation chaînage verticaux = 1 120,00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux supplémentaires tels que présentés ci-dessus pour un montant HT de 7 569,60 € et indique :

- regrette que certains postes n'aient pas été prévus au moment de l'appel d'offres ;

- estime que l'ingénieur structure désigné a été trop exigeant entraînant des surcoûts importants.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE